

idéologique. Au cours des deux dernières décennies, on s'est essentiellement intéressé, sans doute à juste titre, au développement culturel interne, afin de mettre en place l'infrastructure nécessaire pour satisfaire les besoins culturels de la population. Cette étape franchie, il importe de trouver maintenant des mesures incitatives - revenus, emplois et débouchés -, chose qui ne sera rendue possible qu'avec une ouverture plus grande sur le monde. Si nous ne voulons pas que nos artistes, sportifs, architectes, universitaires, orchestres, troupes de théâtre, d'opéra et de danse, maisons d'édition et entreprises cinématographiques et de télévision se sclérosent, il faut les convaincre d'essayer de percer sur les marchés étrangers, sinon, c'est le Canada et les Canadiens qui seront les grands perdants. En effet, non seulement notre pays verra-t-il son prestige diminuer considérablement sur le plan international, mais il passera également à côté de sa véritable vocation qui est celle de faire figure de leader éclairé à l'échelle internationale. Mais qui plus est, les Canadiens perdront le sentiment d'appartenance à une entité culturelle et de fierté en tant que nations, lequel est pourtant déterminant pour l'avenir de notre pays.

Tout porte à croire que les relations culturelles sont appelées à occuper à l'avenir un place beaucoup plus importante qu'elles ne l'ont fait jusqu'ici. En effet, les avantages concrets - sentiment d'appartenance plus profond, degré élevé de qualité au niveau de la création et des réalisations, connaissance plus poussée du monde et des autres peuples, essor économique et commercial, amélioration des relations diplomatiques et politiques, instauration d'un climat de paix et de sécurité entre les nations, plus grande coopération sur le plan international, équilibre mondial plus stable et amélioration de la qualité de la vie - sont beaucoup trop nombreux pour être négligés et justifient la primauté accordée, dans le monde moderne, à ce genre de rapports. On peut difficilement imaginer, à l'heure actuelle, d'investissement plus lucratif. En effet, il s'agit de placements judicieux qui rapportent à coup sûr de nombreux avantages financiers et autres. Témoins les exemples que fournissent la France, la Grande-Bretagne, la République fédérale d'Allemagne, les États-Unis et le Japon - pour ne citer que les plus notables -.

Quelques exemples de diplomatie culturelle

La France est incontestablement un des pays qui donnent le ton dans le domaine de la diplomatie culturelle. Déjà, au dix-septième et au dix-huitième siècles, la langue et la culture françaises se propageaient dans toute l'Europe. A la veille de la Révolution, le français était répandu non seulement dans les classes cultivées, mais aussi dans toutes les cours européennes. Au dix-neuvième siècle, la langue et la culture françaises étaient devenues l'instrument diplomatique par excellence. C'est également au siècle dernier que fut fondée l'Alliance française, association qui avait pour vocation d'étendre l'influence de la France à l'étranger par la propagation de la langue et de la culture françaises.

En 1900 fut créé, au ministère des Affaires étrangères, un service spécial, l'office des écoles et des oeuvres françaises à l'étranger, qui reçut comme mandat d'entretenir des relations avec les écoles et institutions mises sur pied à l'étranger par des organismes privés, et de leur verser des subventions. Dès le début du siècle, la France conclut des accords d'échanges culturels avec un certain nombre de pays européens. En 1936 existait déjà en France une commission interministérielle, rattachée au cabinet du Premier ministre, et chargée de coordonner les activités internationales des ministères des Affaires étrangères, de l'Éducation et